Le Cinéma du Peuple

Société Coopérative anonyme à Capital et Personnel variables

Siège Social : .....

Les soussignés :

BIDAMANT (Yves), *employé, 60, rue du Gros-Murger, Maisons-Laffitte (Seine)* **et Oise**
GUÉRARD (Robert), *chansonnier, passage Lauzin, 15, Paris,*
ont arrêté ainsi qu'il suit les Statuts de la Société qu'ils se proposent de fonder.

TITRE PREMIER. — Formation. — Dénomination. — Durée. — Objet. — Siège social.

ARTICLE PREMIER. — Il est formé entre les soussignés et ceux qui adhéreront par la suite aux présents Statuts, une Société anonyme à capital et personnel variables, régie par les lois des 24 juillet 1867 et 1er août 1893.

ART. 2. — Cette Société prend la dénomination de :

Le Cinéma du Peuple

Société Coopérative anonyme à Capital et Personnel variables

ART. 3. — Sa durée est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans, à compter du jour de la constitution définitive.

ART. 4. — Elle a pour objet :

1° La production, la reproduction, la vente, la location des films cinématographiques ainsi que de tous les appareils accessoires;

2° La propagande et l'éducation par représentations artistiques et théâtrales, conférences, etc.

ART. 5. — Le siège social est fixé :

à PARIS
rue Fauchet n° 67

Il pourra être transféré ailleurs par décision du Conseil d'administration et hors Paris par décision de l'Assemblée générale.

ART. 6. — La Société s'interdit toute action et propagande électorales; aucun de ses membres ne pourra se prévaloir de son titre ni de ses fonctions pour briguer un mandat électif sous peine de radiation.

La Société s'efforcera d'élever l'intellectualité du peuple. Elle restera constamment en communion d'idées avec les groupements divers du Prolétariat qui sont basés sur la lutte de classes et qui ont pour but la suppression du salariat par une transformation sociale économique.

TITRE II. — Capital social. — Parts d'intérêts. — Transferts.

ART. 7. — Le capital social initial est primitivement fixé à la somme de 1.000 francs, représentée par 40 parts d'intérêt de 25 francs chacune.

ART. 8. — Le capital est susceptible d'augmentation, soit par les versements successifs faits par les premiers associés, soit par l'admission de nouveaux sociétaires, et de diminution par les retraites, exclusions ou décès.

ART. 9. — La somme au-dessous de laquelle le capital ne pourra être réduit est de 500 francs.

Dans le cas où le capital viendrait à être augmenté, le capital irréductible serait porté aux neuf dixièmes du maximum atteint.

ART. 10. — Les parts d'intérêt sont nominatives et indivisibles : La Société ne reconnaît qu'un propriétaire pour chacune d'elles ; la responsabilité de chaque associé est limitée à la valeur de ses parts.

ART. 11. — Tout associé n'est tenu de souscrire qu'une seule part d'intérêt lors de son admission ; mais il peut en souscrire plusieurs.

ART. 12. — Les parts d'intérêt souscrites sont payables : le dixième en souscrivant, et le surplus 2 fr. 50 par mois. Les parts peuvent être libérées par anticipation.

ART. 13. — La propriété des parts d'intérêt est constatée par les reçus des sommes versées et l'inscription sur les registres de la Société.

Après libération complète des parts obligatoires, les reçus partiels pourront être échangés contre un reçu unique.

ART. 14. — Les parts d'intérêt ne sont transmissibles que par une inscription sur les registres de la Société, signée du cédant et du cessionnaire, lequel, comme tous les souscripteurs, devra être agréé au préalable par le Conseil d'administration. Le cessionnaire non associé ne sera admis définitivement que par un vote de l'Assemblée générale.

TITRE III. — Admission. — Retraite. — Exclusion. — Décès.

ART. 15. — Pour être admis comme associé, il faut être agréé, après demande écrite, par le Conseil d'Administration et accepté définitivement par l'Assemblée générale.

ART. 16. — Tout associé pourra se retirer lorsqu'il le jugera convenable en prévenant le Conseil d'Administration.

ART. 17. — L'Assemblée générale peut prononcer à la majorité fixée pour la modification des Statuts, l'exclusion d'un associé ayant causé un préjudice matériel ou moral à la Société : convocation spéciale sera adressée à l'intéressé pour qu'il puisse présenter sa défense.

L'associé en retard de plus d'un an dans ses versements statutaires sera considéré comme démissionnaire un mois après avis de se mettre en règle à lui adressé par lettre recommandée.

ART. 18. — Le départ des associés cesse d'avoir lieu lorsque le capital se trouve réduit au chiffre irréductible fixé par l'article 9.

ART. 19. — L'associé qui cessera de faire partie de la Société, soit par l'effet de sa volonté, soit par suite de décision de l'Assemblée générale, restera tenu, pendant

Acte de fondation de la société « Le Cinéma du peuple », 28 octobre 1913.
(*Collection L. Mannoni*)

Persée creative commons BY: $ =

28 OCTOBRE 1913 : CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ « LE CINÉMA DU PEUPLE »

Laurent Mannoni

Le mouvement anarchiste français, en 1913, semble s'être enfin — et paradoxalement — doté d'une organisation structurée. Depuis Bakounine, l'ordre ne régnait pas dans les rangs révolutionnaires : de par sa nature même, le libertaire refuse toute autorité et récuse associations et fédérations. Mais à la veille de la Grande Guerre, l'âge d'or (1892-1894) des attentats sanglants est déjà lointain, les héros Ravachol et Bonnot, « bandits tragiques », sont morts (en 1892 et 1912). Les anarchistes individualistes, professant le culte du « moi » et prônant l'illégalisme, sont moins nombreux. En revanche, les « anarchistes communistes » ont trouvé une nouvelle audience par l'intermédiaire des syndicats. Deux fameux leaders, Sébastien Faure et Jean Grave, ont fondé la Fédération Communiste Révolutionnaire Anarchiste, à l'issu d'un congrès national tenu à Paris les 15-17 août 1913. Or, cette même année, les colonnes du *Libertaire* (hebdomadaire fondé en 1895 par Sébastien Faure) annoncent la création d'une société coopérative anonyme, le « Cinéma du Peuple », dûment enregistrée au Tribunal de Commerce de la Seine. Cette société cinématographique, peu ou pas étudiée jusqu'ici, n'a pas été une utopie anarchiste : elle a bel et bien produit et réalisé un petit nombre de films, avant d'être balayée par la Première Guerre mondiale.

En ce qui concerne le cinématographe, on peut dire que les révoltés du *Libertaire* ont suivi à peu près le même raisonnement que leurs pires ennemis, les catholiques de la Maison de la Bonne Presse. Autre paradoxe, que nous allons tâcher d'expliquer en revenant quelques années avant 1913.

On notera d'abord que les anarchistes et les communistes, à l'instar des catholiques, utilisent depuis longtemps la lanterne magique comme instrument de propagande. Le 1er septembre 1898, par exemple, le Parti d'Action Révolutionnaire Communiste donne un « grand meeting contradictoire » sur l'affaire Dreyfus, avec « démonstration par projections

lumineuses de l'identité du bordereau et de celle d'Esterhazy »[1]. Dans les années 1910, les conférences d'organisations ouvrières illustrées par les plaques de verre sont devenues courantes. Ainsi, *Le Libertaire* annonce un débat sur *L'Histoire de la civilisation*, organisé par Léon Clément, avec projections[2]. Les séances avec films semblent assez rares, cependant elles existent : « Conférence du Dr Legrain sur *L'Alcool, fléau du prolétariat*, suivi d'une partie cinématographique »[3].

Comme la Maison de la Bonne Presse dans les années 1896-1900, les anarchistes commencent d'abord par rejeter le cinéma. Si la Bonne Presse lui reproche son irrespect, sa vulgarité, les libertaires l'accusent de travestir la réalité, de donner une image fausse du monde ouvrier. Parfois les deux discours se rejoignent (ce qui est un comble !) pour condamner la « grossièreté » des films et réclamer plus de moralité[4]. Mais s'apercevant que le cinéma se propage dans le peuple avec une vitesse surprenante, les anarchistes, comme les catholiques du 5 rue Bayard, se dépêchent de se lancer dans la production, comprenant enfin, avec un grand retard, l'immense pouvoir « fascinateur » de la nouvelle invention[5].

D'ailleurs la Bonne Presse est à la fois un adversaire et un exemple pour les anarchistes : la maison religieuse est très puissante, elle édite plusieurs journaux, elle possède un service efficace de lanternes et de plaques tenu par G. Michel Coissac, d'abord ennemi puis fervent adepte du cinéma. Max Clair, dans *Les Temps nouveaux* (journal anarchiste de Jean Grave), affirme en 1911 que puisque la Bonne Presse obtient de si grands résultats, il faut imiter son action. Clair propose la création d'un groupe autonome dont la caisse serait alimentée par *Le Libertaire, Les Temps nouveaux, La Guerre sociale.* La lutte commence à s'organiser.

Le Libertaire, au cours de l'année 1911, consacre au cinéma quelques articles très significatifs. Le 29 avril, A. Dauthuille, sous le titre « Cinéma-Police », affirme avec indignation qu'en Champagne, les films pris pendant les manifestations ont été utilisés par la police afin d'identifier les émeutiers. Le 27 mai, Émile Guichard constate : « Dès qu'une invention

1. Une affiche est éditée à cette occasion. Le 30 juillet 1898, au quartier Latin, la Ligue Démocratique des Écoles avait également organisé une conférence sur l'innocence de Dreyfus, à l'aide de projections à la lumière oxhydrique.
2. *Le Libertaire*, n° 20, 11 mars 1911. La conférence a lieu au foyer populaire de Belleville, 5 rue Henri Chevreau.
3. Op. cit., n° 29, 13 mai 1911. Séance organisée par le comité intersyndical du 20e à la salle la Bellevilloise, 23 rue Boyer.
4. Op. cit., n° 31, 27 mai 1911 : « Le ciné peut être moralisateur, il peut avoir une influence considérable sur l'éducation ». Voir aussi le n° 46, 13 septembre 1913.
5. En 1913, l'Église reste tour de même méfiante à l'égard du cinéma : le 10 décembre 1912, les projections de films sont interdites dans les églises (décret de la Congrégation Consistoriale à Rome, publié dans le *Courrier cinématographique*, n° 15, 12 avril 1913).

est lancée, elle se retourne contre la classe ouvrière ». Son article, très virulent, vaut d'être cité : « Rien de plus répugnant que les scènes qui se déroulent sous les yeux du public. Le patriotisme, le respect des lois, toutes les vertus bourgeoises y sont exaltées... Bon populo, la dose de ta naïveté est incommensurable... Mais regarde donc, ne vois-tu pas que ces « exhibitionnistes » t'abrutissent ? Tiens, voici la grève, regarde comme on y présente les ouvriers qui se révoltent : le « meneur », un délégué de la CGT sans doute, a péroré au tableau précédent chez le bistrot, il a payé à boire à d'honnêtes travailleurs, il les a saoulés ; l'argent qui a servi à payer l'alcool, il l'a touché d'un patron concurrent, d'un étranger, d'un Allemand peut-être, et voilà les pauvres bougres démolissant les machines du « bon » patron, brisant tout chez ce brave homme qui veut le bonheur de ses ouvriers. Regarde donc cette bonne tête de patron, a-t-il l'air assez doux ? Mais ces ouvriers, tous frères qui peinent comme toi, ont-ils l'air assez crapules, ont-ils assez des gueules d'alcooliques ? Applaudis, bon populo ! ». Guichard termine ainsi : « Camarades, boycottons les cinés qui sabotent nos idées, obligeons-les par tous les moyens à changer leur genre de spectacles ; comme le théâtre, le cinématographe doit éduquer et non abrutir ».

En 1912, Émile Guichard et Henri Antoine (ne pas confondre avec André Antoine, proche lui aussi des milieux libertaires, nous dit Philippe Esnault), créent le « Théâtre du Peuple », une société coopérative destinée à « faire l'éducation artistique du peuple ». Henri Antoine est peut-être également à l'origine d'une « Ligue du Cinématographe pour l'Enfance », qui demeure mystérieuse. Cette ligue libertaire a produit un film, en mai 1912 : *Pourquoi la guerre*, réalisé par un nommé Kress (l'auteur du livre *Historique du Cinématographe*, publié en 1912 ? C'est possible). Il s'agit d'une « éloquente réponse aux films militaristes »[6].

Sur le modèle du « Théâtre du Peuple », une vingtaine d'anarchistes de longue date (parmi lesquels Sébastien Faure, Jean Grave, André Girard, Marcel Martinet, Pierre Martin dit le Bossu, Émile Rousset, Camille Laisant, Yves Bidamant et Gustave Cauvin) décident de fonder le « Cinéma du Peuple ». Leur programme d'action est publié dans *Le Libertaire*, le 13 septembre 1913 : « Beaucoup de militants frappés de l'énorme développement du ciné, très en faveur auprès du grand public, se sont efforcés de signaler dans divers organes la force de propagande que peut acquérir, pour la diffusion de nos idées, un Cinéma appartenant à la classe ouvrière... Notre but est de faire nous-mêmes nos films, de chercher dans l'histoire, dans la vie de chaque jour, dans les drames du travail, des sujets scéniques qui compenseront heureusement les films orduriers servis chaque soir au public ouvrier. Notre pensée permanente est de rester en contact

6. *Le Libertaire*, n° 31, 1er juin 1912.

permanent avec le prolétariat qui veut s'affranchir... De toutes nos forces nous combattrons l'alcool, comme nous combattrons la guerre, le chauvinisme stupide, la morale bourgeoise et inepte... Quel merveilleux moyen de propagande que le ciné ! Nos adversaires l'ont bien compris... Il est temps de réagir !... Le contre-poison est entre vos mains, camarades, sachez vous en servir... Au lieu de s'adresser à des maisons de production de films qui leur donnent des vues insipides, grossières et militaristes, les organisations ouvrières s'adresseront à nous pour la location des films... Devenez coopérateurs du Cinéma du Peuple et avant peu la classe ouvrière aura un merveilleux outil de propagande ».

Le 20 septembre 1913, c'est Yves Bidamant, ancien secrétaire de la Fédération des cheminots, qui prend la plume pour attaquer, dans *Le Libertaire*, les « Nick Carter, les Fantômas et autres produits débités par tranches chaque soir dans les cinémas des faubourgs ». Il reprend les critiques envers les « drames sociaux » édités par Gaumont, Éclair et Pathé (la firme de Vincennes est nommément citée dans le n° 48, 27 septembre 1913), où « la grève, cette arme féconde de révolte, est défigurée, déshonorée ».

Yves Bidamant s'affirme rapidement comme le principal animateur de la société. Le 28 octobre 1913, Bidamant et Robert Guérard (un chansonnier qui a composé notamment *Révolution*, hymne anarchiste célèbre en son temps), déposent devant notaire l'acte de fondation de « Le Cinéma du Peuple, société coopérative anonyme à capital et personnel variables ». Le siège est fixé au 67 rue Pouchet, à Paris. Le capital est fixé à 1 000 francs, représentant 40 parts d'intérêt de 25 francs chacune. L'objet de la société est exposé de la manière suivante : « 1° La production, la reproduction, la vente, la location de films cinématographiques, ainsi que tous les appareils et accessoires; 2° La propagande et l'éducation par représentations artistiques et théâtrales, conférences, etc. (...) La Société s'efforcera d'élever l'intellectualité du peuple. Elle restera constamment en communion d'idées avec les groupements divers du Prolétariat qui sont basés sur la lutte de classes et qui ont pour but la suppression du salariat par une transformation sociale économique ».

Le capital social, très faible, est souscrit par les libertaires suivants : Yves Bidamant, employé de commerce (Maisons-Laffitte); Robert Guérard, chansonnier (Paris); Paul Benoist, cordonnier (Paris); Gustave Cauvin, coiffeur (Paris); Félix Chevalier, coiffeur (Paris); Henriette Tilly, mécanicienne (Paris); Camille Laisant, littérateur (Asnière). On remarquera la présence de Gustave Cauvin, gérant du journal *L'Ouvrier conscient* et pionnier du « cinéma social ». Raymond Borde et Charles Perrin, dans leur passionnant ouvrage *Les Offices du cinéma éducateur*[7], nous apprennent

7. R. Borde, C. Perrin, *Les Offices du cinéma éducateur et la survivance du muet*, Lyon, PUL, 1992. pp. 11-14.

que ce coiffeur syndicaliste a créé, dans les années vingt, l'Office du cinéma de Lyon. Il aurait aussi participé, en 1910, à une brochure intitulée *L'Avenir cinématographique*, actuellement introuvable dans les bibliothèques publiques. Quant aux autres actionnaires, certains d'entre eux sont mentionnés dans l'indispensable livre de Jean Maitron, *Le Mouvement anarchiste en France*[8], mais ils ne semblent pas avoir eu un grand rôle dans l'aventure libertaire.

Annoncé en septembre 1913 (dans *Le Libertaire*, mais aussi dans *Ciné-Journal* et le *Courrier cinématographique*), créé officiellement le 28 octobre, le Cinéma du Peuple commence dès la fin de l'année la réalisation d'un ou de plusieurs films. On ignore, à l'heure actuelle, qui s'occupait de la mise en scène. Au début de l'année 1914, la coopérative peut présenter son premier titre : *Les Misères de l'aiguille*, grand drame social. Le 18 janvier, à la salle des sociétés savantes de la rue Danton à Paris, le Cinéma du Peuple organise une grande fête artistique (prix d'entrée : 1 F), avec quelques musiciens et comédiens (dont une actrice du théâtre Antoine). L'écrivain Lucien Descaves, futur auteur du savoureux *Ronge-Maille vainqueur*[9], donne une causerie sur l'utilité du Cinéma du Peuple (on aimerait bien retrouver son discours). La salle est comble, pleine d'anarchistes et d'intellectuels du Quartier Latin. Après des « vues comiques et instructives » (réalisées par la coopérative ? On ne le sait), Charles Marck, de la CGT, commente les images des *Misères de l'aiguille*, tandis que le film se déroule sur l'écran. Cette œuvre « magnifie la solidarité ouvrière, dénonce l'exploitation odieuse des femmes dans les maisons de couture. L'épilogue du drame convie les travailleurs à se grouper plus fortement dans les organisations de défense et d'attaque contre le capitalisme. Sur l'écran apparaît la belle devise de *L'Internationale* : travailleurs de tous pays, unissez-vous ! »[10].

Malheureusement, la première séance du Cinéma du Peuple se passe fort mal : l'électricité du projecteur est trop faible, le « drame social n'a pas été rendu d'une façon très nette par suite du mauvais éclairage ». N'importe, le mouvement est lancé.

Le 17 mai 1914, fort de ses premiers résultats, l'assemblée générale de la société décide de porter le capital social à 30 000 francs, en créant 600 parts de 50 francs chacune. Du 28 octobre 1913 au 30 mai 1914, le Cinéma du Peuple a édité 4 895 mètres de films. En voici les titres :

8. J. Maitron, *Le mouvement anarchiste en France*, 2 vols., Paris, Gallimard, 1992. Voir du même auteur le monumental *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, Paris, Éditions ouvrières, 1964-1992.
9. Réédité en 1989 par la librairie Monnier, Paris, avec les illustrations originales de Lucien Laforge.
10. *Le Libertaire*, n° 18, 28 février 1914. Ce film sera projeté plusieurs fois.

Les Misères de l'aiguille (projection : 18 janvier 1914).

Les Obsèques du citoyen Francis de Pressensé (projection : 31 janvier 1914, aux Folles-Buttes, avenue Mathurin Moreau, Paris). « Nous avons été les seuls à cinématographier les obsèques de ce grand socialiste qui vient de disparaître. Dans ce film nous avons fait figurer en portraits vivants quelques militants : Jaurès, Vaillant, Dermoy, Colly, Pouget, Émile Rousset, Dumoulin de la CGT, Renaudet de *L'Humanité* », etc.[11].

Victime des exploiteurs (projection : 28 mars 1914, Palais des Fêtes, 199 rue Saint-Martin, grande salle de 2 500 places). Étude sur le travail à domicile.

L'Hiver ! Plaisirs de riches ! Souffrances des pauvres ! (projection : 31 janvier 1914). « Ce sont les plaisirs du patinage. C'est Gérardmer et les beautés de l'hiver, les belles dames bien habillées qui s'en donnent à cœur joie avec des oisifs. Comme contraste, voici le mur du Père Lachaise. Les longues files de malheureux attendent depuis des heures, grelottants, une maigre soupe. Des gens haves, décharnés. La misère est là dans toute sa laideur »[12].

La Commune ! Du 18 au 28 mars 1871 (projection : 28 mars 1914, Palais des Fêtes). Les épisodes les plus marquants de la Commune, la semaine sanglante.

Le Vieux docker (projection : 28 mars 1914). « Drame social d'une grande intensité, d'un réalisme puissant. Une page de la vie d'un travailleur défile sur l'écran ».

La liste n'est certainement pas close. Et d'autre part, le Cinéma du Peuple a beaucoup de projets, dont certains ont peut-être été réalisés :

Biribi, « mais Biribi vécu par la victime elle-même. Notre camarade Émile Rousset, l'homme courageux qui vengea Aernoult en dénonçant les crimes d'Afrique, sera notre principal acteur[13] ».

Francesco Ferrer : « Ce film fera revivre la belle vie de Ferrer, fondateur de l'école moderne de Barcelone »[14].

Les Actualités ouvrières : « Nous voulons faire aussi de l'actualité ouvrière, donner par l'écran la véritable physionomie de nos luttes : grèves, manifestations contre la guerre, etc. Nous y arriverons ! »[15].

Mais il n'est plus temps de manifester contre la guerre : en juin 1914, les presses du *Libertaire* sont stoppées. Le 2 août, c'est la mobilisation générale. Le cinéma français, qu'il soit bourgeois ou anarchiste, entre dans l'une des crises les plus importantes de son histoire.

11. Op. cit., n° 18, 28 février 1914.
12. Idem.
13. Idem.
14. Op. cit., n° 31, 30 mai 1914.
15. Op. cit., n° 18, 28 février 1914.

La courte — mais très réelle — aventure du Cinéma du Peuple annonce bien sûr les futures initiatives du Front populaire en matière de cinéma. Les articles du *Libertaire* nous semblent même d'une modernité surprenante, lorsque nous relisons aujourd'hui les discours publiés dans *Ciné-Liberté*, par exemple, en 1937. Que veulent Jeanson, Moussinac, Renoir, Aveline et Cheronnet ? Une souscription pour produire *La Marseillaise*, qui « doit être le film de la classe ouvrière », écrit Jean Renoir : « Si ce film réussit, et il doit réussir, ça prouvera d'abord qu'une coopérative gérée par des ouvriers est parfaitement capable d'assurer la bonne marche d'une entreprise industrielle et artistique »[16]. Il s'agit, encore une fois, « d'assainir le cinématographe », de créer des « actualités populaires » et des « productions coopératives libres et indépendantes »... Et Robert Jarville de conclure que « les ouvriers, techniciens, spectateurs, unis, entreprennent la construction d'un *cinéma réalisé par le peuple pour le peuple lui-même* ». Une idée déjà ancienne ! Le caractère précurseur des anarchistes méritait donc d'être révélé.

16. Jean Renoir, « Notre film », *Ciné-Liberté*, 2e année, 12 mars 1937.